

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 37/04

AMR 23/007/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE

Jaime Ernesto Carrillo (h)

Francisco Rojas (h)

Celedonio Jaimes Peñaloza (h)

Marcos García (h)

ainsi que les autres membres de l'Asociación de Educadores de Arauca (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca)

Londres, le 3 février 2004

Les syndicalistes susmentionnés ont reçu des menaces de mort qui émanaient apparemment de formations paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée. Amnesty International est vivement préoccupée par leur sécurité.

Tôt dans la matinée du 28 janvier 2004, une lettre de menaces a été glissée sous la porte de Jaime Carrillo, président de l'Asociación de Educadores de Arauca (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca), dans la municipalité d'Arauca. Ce courrier mentionnait également Celedonio Jaimes Peñaloza, secrétaire général de ce syndicat, et Francisco Rojas, ancien président de cette formation. Le texte disait : « *il faut tuer les rats* ».

Ce même jour, à 11 heures du matin, le bureau central de l'ASEDAR a reçu un appel téléphonique au cours duquel Jaime Carrillo et Celedonio Jaimes Peñaloza ont à nouveau été menacés de mort. Le correspondant s'est présenté comme un membre des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), une organisation paramilitaire.

Le 26 janvier, Jaime Carrillo a reçu à son domicile un courrier similaire au précédent, dans lequel les AUC menaçaient de tuer les personnes déjà nommées ainsi qu'un enseignant, Marcos García.

Le 7 janvier, Francisco Rojas a reçu sur son téléphone mobile un appel d'un homme qui lui a dit : « *Votre père a été tué, votre frère aussi, qu'est-ce que vous attendez ? Vous avez huit heures pour quitter la ville, sinon, ça va sentir le cadavre...* »

Les 5 et 6 janvier, des graffiti ont été tracés sur les murs de la maison de Celedonio Jaimes Peñaloza et de l'école Camilo Torres, dans la municipalité d'Arauca. Le premier dessin représentait trois tombes avec une pancarte indiquant : « *crois-le* ». Le second consistait en une croix accompagnée de l'inscription suivante : « *hors d'Arauca, bande de rats : Pacho Rojas – Celedonio – Jaime Carrillo* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires reprochent régulièrement à des membres d'organisations syndicales d'être des éléments subversifs. Bien souvent, à la suite de telles accusations, des syndicalistes ont été victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux.

En 2003, quelque 70 militants syndicaux ont été tués en Colombie. La plupart des syndicalistes victimes d'homicide ces dernières années ont été tués par des groupes paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée. Des mouvements de guérilla ont également ôté la vie à des personnes qu'ils accusaient de collaborer avec leurs adversaires.

Ces dernières années, des membres de l'ASEDAR ont été la cible de menaces de mort et de graves atteintes à leurs droits fondamentaux imputables à des formations paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des personnes mentionnées ci-dessus et des autres membres de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca) ;

– priez les autorités de vous informer des mesures qu'elles ont l'intention de prendre pour garantir la sécurité des personnes en danger ;

– exhortez-les à allouer des ressources appropriées au programme de protection des syndicalistes mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur, afin de renforcer l'efficacité des mesures adoptées dans le cadre de ce programme ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur les menaces formulées contre ces syndicalistes, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– engagez les autorités à mener des investigations approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires, à en rendre publiques les conclusions et à déférer à la justice les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou d'en faire partie ;

– invitez-les à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 No 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592 / 337 58 90

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Uribe,* /
Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Sabas Pretelt de la Vega
Ministro del Interior y de Justicia
Ministerio del Interior
Av. Jiménez No 8-89
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 560 4630

Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2022 / 2000 (un message en espagnol vous demandera de composer le 2017)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio,* / Monsieur,

COPIES À :

Centrale unitaire des travailleurs :

CUT, Central Unitaria de Trabajadores de Colombia
Calle 35 N1 7 - 25, Piso 9
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*